



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX
SUR LE TROTTOIR FACE AU 395 BOULEVARD
PASTEUR**

Arrêté de Police N°55/2026 (ST) du 27 juillet 2026

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande écrite formulée par la société SMTD
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste sur le boulevard
PASTEUR dans le cadre de la réalisation de travaux sur le trottoir*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de pose de potelets sur le trottoir au 395 BOULEVARD PASTEUR seront effectués pour une durée de 60 jours à compter du lundi 10 aout 2026 sur le Boulevard Pasteur.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée.
En aucun cas, elle ne sera déviée sur la voie réservée aux
bus BHNS-Ligne A sauf accord express du STAD.*
- Article 3** *Pendant toute la durée des travaux, la vitesse de circulation sera
Réduite à 30 km/h.*
- Article 4** *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.*
- Article 5** *La société SMTD exécutera les travaux et se chargera d'assurer la
sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation
réglementaire.*
- Article 6** *La société SMTD domiciliée 395 boulevard pasteur 59287 Guesnain.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
Douai, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du
présent arrêté.*

